

## Feuille de route - Canyoning Herault - Canyon du Diable - Partie haute

### Comment venir :

RDV au parking de l'arrêt de bus "GROTTE DE CLAMOUSE"

- Au départ de MONTPELLIER, rejoignez l'A750 gratuite en direction de MILLAU
- Après 30 km, prenez la sortie 59 "CANET-GIGNAC" et traversez GIGNAC en direction de ST GUILHEM-LE-DESERT
- 7 ou 8 km plus loin traversez ANIANE toujours en direction de ST GUILHEM-LE-DESERT
- Franchissez LE PONT DU DIABLE en direction de ST GUILHEM toujours.
- 400 mètres plus loin, garez vous sur le bas coté un peu avant le panneau qui matérialise l'arrêt de bus, face au panneau GROTTE DE CLAMOUSE
- Au départ de VENDRES, VIAS, VALRAS, AGDE...
- Rejoignez l'A75 en direction de MILLAU, CLERMONT L'HERAULT.
- Prendre la sortie A750 en direction de MONTPELLIER, GIGNAC
- Puis prendre la sortie 58 GIGNAC
- Au rond point prendre la première sortie sur D4 direction ST JEAN DE FOS
- Traversez LAGAMAS, puis ST JEAN DE FOS en direction de ST GUILHEM-LE-DESERT
- Laissez le PONT DU DIABLE sur votre droite et 400 mètres après vous êtes à l'arrêt de bus "GROTTE DE CLAMOUSE", garez vous.

**Matériel à prévoir :** Maillot de bains, chaussures fermées avec semelle non lisse (types baskets), 1 bouteille d'eau pour 3.

**Coordonnées GPS :** 43.710796, 3.552717

**Règlement de la prestation :** Chèque, chèque vacance ou espèces, il n'y a pas de distributeur de billets sur place.

**Numéro de téléphone de l'office des moniteurs :** Secrétariat (à partir de 09h00) : +33 (0)6 85 74 67 61, Jean (avant 09h00) : +33 (0)6 50 34 72 01 ou Mathieu (avant 09h00) : +33 (0)6 31 64 16 35

### Attention :

- Prévoyez d'arriver un peu en avance, en cas de retard trop important le moniteur ne pourra pas faire attendre les autres participants.
- Même si les vols sont rares, les parkings ne sont pas surveillés. N'emportez pas d'objets de valeur.

- Veuillez vérifier que votre assurance individuelle prend en charge les risques liés aux activités sportives de nature type canyoning, via ferrata, escalade, parcours aventure.
- Veuillez informer l'Office des Moniteurs de vos éventuels problèmes de santé avant l'activité. Les activités de pleine nature peuvent comportant des risques liés à l'activité physique et à l'environnement, le moniteur doit pouvoir adapter son encadrement à vos caractéristiques individuelles. Munissez vous le jours de l'activité de vos traitements médicaux éventuels (asthme, diabète, allergies ...).
- Parents, pour les activités aquatiques, votre enfant ne doit pas avoir peur de l'eau, doit être capable de flotter, se déplacer sur quelques mètres, et mettre la tête ponctuellement sous l'eau.

### Plan d'accès :





